

Rennes, le 20 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LGV et nuisances sonores : l'État réunit un comité de suivi en Ille-et-Vilaine

Ce mercredi 20 juin, le Préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet de la région Bretagne et Préfet coordonnateur de la réalisation de la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays-de-la-Loire a réuni les élus des territoires traversés par la LGV en Ille-et-Vilaine et les associations de riverains, en présence de représentants des cofinanceurs du projet, de SNCF-Réseau et d'Eiffage Rail Express. L'objectif de cette réunion tenue dans le même format précédemment en Sarthe (8 juin) et en Mayenne (13 juin) était de **traiter du sujet des nuisances sonores constatées par les riverains de cette nouvelle infrastructure de transport depuis sa mise en service le 2 juillet 2017, en présentant les résultats des mesures de bruit réalisées et les actions à venir.**

Suite aux retours des riverains, relayés par les élus locaux, sur le bruit généré par la circulation des TGV sur la nouvelle ligne, Eiffage Rail Express a réalisé des mesures acoustiques pour vérifier le respect de la réglementation sonore. **La campagne de mesures a été réalisée fin 2017 et début 2018 sur 141 points répartis entre les 3 départements : 60 en Sarthe, 36 en Mayenne et 45 en Ille-et-Vilaine.** La liste des points a été élaborée en concertation avec l'association des maires des communes traversées par la LGV. Les mesures ont été réalisées par le CEREMA, établissement public dépendant de l'État.

Le résultat de cette campagne de mesures montre que le niveau maximum de bruit autorisé par la réglementation est respecté à ce stade pour l'ensemble des lieux étudiés à l'exception d'un seul point situé en Mayenne, qui fera donc l'objet de mesures adaptées à sa configuration particulière et mises en œuvre par Eiffage Rail Express.

Au-delà de l'application de la réglementation et souhaitant prendre en compte le ressenti des riverains, sensibles aux « pics de bruit » liés aux passages des trains, **la Ministre des transports a pris la décision le 30 mai dernier de nommer une mission d'expertise et de médiation composée par des membres du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), organisme chargé de conseiller le Gouvernement notamment dans les domaines de l'environnement et des transports.** Les membres de cette mission ont été confirmés depuis. Ils interviendront sur le sujet des nuisances sonores de la LGV Bretagne - Pays-de-la Loire et de la LGV Sud Europe Atlantique (Tours-Bordeaux).

Il est prévu que la mission rende un **rapport à la fin de l'année 2018** en ayant pris connaissance des différentes situations, pour établir des recommandations en réponse aux préoccupations des riverains, en proposant le cas échéant des évolutions de la réglementation pour traiter ce phénomène de nuisances sonores.

Les services de l'État en Bretagne et Pays-de-la-Loire seront attentifs à ce que ce que les travaux de cette mission associent bien l'ensemble des parties prenantes : riverains, élus et collectivités, organismes publics associés... De nouveaux rendez-vous seront organisés pour étudier les suites à donner à cette mission d'expertise et de médiation qui débute.